

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS347

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 36

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* - A la seconde phrase du dernier alinéa de l'article 14 de la loi n° 94-628 du 25 juillet 1994 relative à l'organisation du temps de travail, aux recrutements et aux mutations dans la fonction publique, la référence : "L. 174-2" est remplacée par la référence : "L. 175-2". ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.